

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F4414

Référence de dépôt : L170132727

Déposé et enregistré le 18/07/2017



Caritas Jeunes et Familles A.s.b.l.

Etats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5 - 13



Building a better
working world

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel: +352 42 124 1

www.ey.com/luxembourg

B.P. 780
L-2017 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.
Association sans but lucratif
29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que repris au chapitre II du Titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



Building a better
working world


Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que repris au chapitre II du Titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Yves EVEN

Luxembourg, le 18 mai 2017

Bilan au 31 décembre 2016
(exprimé en euros)

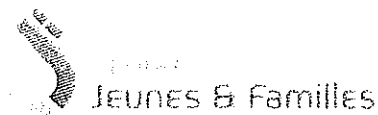
ACTIF	notes	2016	2015	PASSIF	notes	2016	2015
ACTIF IMMOBILISE	3			FONDS PROPRES	5		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		13 926,63	22 450,09	FONDS ASSOCIATIFS		74 368,05	74 368,05
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		596 249,73	671 202,90				
Sous-total :		610 176,36	693 652,99	FONDS DE RESERVE	5	1 032 472,40	980 393,73
				RESULTAT DE L'EXERCICE		4 953,00	52 078,67
				Sous-total :		1 111 793,45	1 106 840,45
ACTIF CIRCULANT				SUBVENTIONS			
CREANCES (dont la durée résiduelle est ≤ 1 an)	4	2 319 174,91	2 097 341,64	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL	3	610 176,36	693 652,99
AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET AVOIRS EN CAISSE		9 557 418,18	7 929 523,05	SUBVENTIONS POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	5	6 103,80	4 299,23
Sous-total :		11 876 593,09	10 026 864,69	Sous-total :		616 280,16	697 952,22
				FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	7	627 968,25	583 668,30
				PROVISIONS	8	454 316,20	395 207,42
COMPTES DE REGULARISATION				DETTES (dont la durée résiduelle est ≤ 1 an)	9	9 722 777,09	7 922 195,85
		74 597,75	43 281,33	COMPTES DE REGULARISATION		28 232,05	57 934,77
TOTAL		12 561 367,20	10 763 799,01	TOTAL		12 561 367,20	10 763 799,01

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016
(exprimé en euros)

CHARGES	Notes	2016	2015	PRODUITS	Notes	2016	2015
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		5 017 098,56	4 675 744,12	RECETTES		3 691 720,85	3 374 075,90
FRAIS DE PERSONNEL :	11			AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	10	82 036,40	105 966,22
-SALAIRES ET TRAITEMENTS		15 438 937,17	14 836 126,22	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		19 092 003,10	18 299 153,28
-CHARGES SOCIALES COUVRANT LES SALAIRES ET TRAITEMENTS		2 319 526,67	2 256 897,15				
CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3	246 842,24	268 363,07	REPRISES SUR SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3	245 842,24	268 363,07
VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	6	1 804,57		REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR SUR ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT		3 281,42	7 693,97
DOTATION AUX FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	7	44 299,95		VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	6		6 295,76
DOTATION AUX PROVISIONS	8	70 194,03	57 512,91	REPRISE DE FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	7		16 277,82
INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES		0,00	324,81	REPRISE DE PROVISIONS	8	11 075,25	35 355,77
EXCEDENT DE L'EXERCICE		4 963,00	52 076,67	INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS		18 666,93	33 866,15
Total Charges		23 142 646,19	22 147 046,95	Total Produits		23 142 646,19	22 147 046,95

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

1. Généralités

CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L. ("l'Association") est une association sans but lucratif qui est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'Association a été créée en date du 8 décembre 1987 et comprend à ce jour les structures suivantes :

• Les structures SEA :

Am Buggy, Schifflange
Am Rousegärtchen, Luxembourg
Am Zechenhaischen, Rumelange
Charles et Julie, Luxembourg-Limpertsberg
Maison Relais - Crèche An Dickson, Tuntange
Crèche Am Pescher, Strassen
Atelier Zeralda - oppend haus fir Kanner, Luxembourg (y inclus le travail social communautaire et le streetwork)
Maison Relais Betzdorf, Roodt-Syre
Maison Relais Schuttrange, Munsbach
Maison Relais Walferdange, Walferdange
Maison Relais Boevange-sur-Attert, Buschdorf
Maison Relais Consdorf, Consdorf
Maison Relais Tuntange, Tuntange
Maison Relais Renert, Berbourg

• Les maisons de jeunes :

Am Quartier, Luxembourg
Jugendhaus Woodstock, Walferdange

• Le centre d'accueil : AEF

Institut Saint Joseph, Rumelange

• Les services :

Young Caritas (anc. Service Vacances), Hesperange
Kanner-Jugendtelefon, Hesperange
Service Dys-positiv, Colmar-Berg
Service Demandeurs de Protection Internationale (D.P.I.), Ettelbrück



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés en conformité avec les principes d'établissement et de présentation des comptes annuels tel que décrits au chapitre II du Titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. L'Association tient ses livres en euro (€).

Les règles d'évaluation suivantes ont été utilisées :

(a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement appliqués s'élèvent à :

20% pour les immobilisations incorporelles;

2% - 10% pour les immeubles;

10 à 33 % pour les autres immobilisations.

(b) Créances

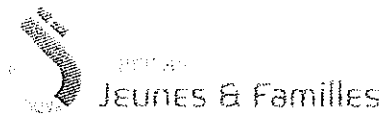
Les créances sont indiquées à leur valeur nominale et une correction de valeur est actée sur décision du comité de direction pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

(c) Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

(d) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(e) Dettes

Les dettes sont exprimées à leur valeur nominale.

(f) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus d'avance et imputables à un exercice ultérieur.

(g) Subventions d'investissement

Les Subventions de l'Etat ou des Communes, destinées au financement d'investissements et reprises au passif du bilan, sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

(h) Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation destinées au financement des activités courantes des institutions sont enregistrées au compte de profits et pertes.

(i) Reconnaissance des dons

Le Conseil d'Administration décide de la façon suivante sur la reconnaissance des dons :

- Dons non dédiés

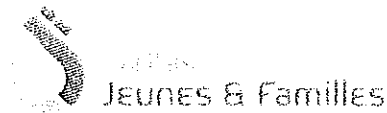
Les dons reçus non affectés pendant l'exercice, sont repris au passif comme "Dons non dédiés" sous la rubrique "Résultat de l'exercice". Le Conseil d'Administration peut décider d'affecter une partie ou la totalité à des projets spécifiques, auquel cas ceux-ci sont repris en partie ou en totalité sous la rubrique "Fonds disponibles pour projets futurs".

- Dons dédiés à des projets d'immobilisations

Les dons spécifiques, destinés à financer des immobilisations incorporelles et corporelles, sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique "subventions d'investissement" et sont amortis sur la même durée de vie que le sous-jacent.

- Dons dédiés

Les dons dédiés reçus en cours d'année par les différentes structures pour des projets en cours sont comptabilisés dans la rubrique "Recettes". A la fin de l'exercice, la partie non-utilisée est reprise sous la rubrique "Fonds disponibles pour projets futurs".



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)**(j) Séparation des exercices**

L'activité de l'Association est en grande partie conventionnée par le gouvernement Luxembourgeois. Au début de chaque année, le ministère de tutelle dresse, après vérification, un décompte pour l'année écoulée. Ces décomptes sont provisionnés dans les comptes de l'exercice écoulé.

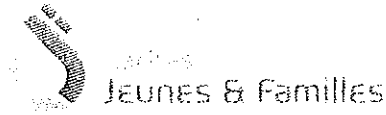
Par ailleurs, l'Association a, pour certaines entités, des accords pour lesquels certaines charges sont couvertes par des associations caritatives. Ces prises en charge ont été provisionnées dans l'exercice de survenance.

(k) Comparabilité des rubriques

Certaines rubriques du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2015 ont été reclassés afin de permettre la comparabilité avec les rubriques au 31 décembre 2016.

3. Immobilisations**3.1 Immobilisations incorporelles**

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :	2016 - en €	2015 - en €
Valeurs brutes au début de l'exercice	131 112,41	131 112,41
Entrées au cours de l'exercice	0,00	0,00
Sorties au cours de l'exercice	(0,00)	(0,00)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	131 112,41	131 112,41
Corrections de valeur au début de l'exercice	108 662,32	96 229,71
Dotations de l'exercice	8 523,46	12 432,61
Reprises de l'exercice	(0,00)	(0,00)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	117 185,78	108 662,32
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	13 926,63	22 450,09



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

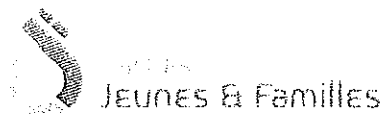
3. Immobilisations (suite)**3.2 Immobilisations corporelles**

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :	2016 - en €	2015 - en €
Valeurs brutes au début de l'exercice	3 434 856,53	3 422 115,15
Entrées au cours de l'exercice	162 365,61	58 427,01
Sorties au cours de l'exercice	(7 033,64)	(45 685,63)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	3 590 188,50	3 434 856,53
Corrections de valeur au début de l'exercice	2 763 653,63	2 553 408,82
Dotations de l'exercice	237 318,78	255 930,46
Reprises de l'exercice	(7 033,64)	(45 685,65)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	2 993 938,77	2 763 653,63
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	596 249,73	671 202,90

3.3 Subventions d'investissement en capital

Le poste des "subventions d'investissement en capital" a évolué de la façon suivante :	2016 - en €	2015 - en €
Subventions à l'ouverture de l'exercice	693 652,99	903 589,03
Dotations de l'exercice	155 331,97	12 741,38
Corrections de valeur de l'exercice	(238 808,60)	(222 677,42)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	610 176,36	693 652,99

Ce poste inclut également des dons destinés à financer des immobilisations incorporelles et corporelles.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

4. Créances

Les Créances se composent de la manière suivante :

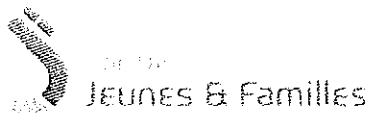
	2016 - en €	2015 - en €
Etat	1 469 428,97	1 340 048,08
<i>dont : ONE</i>	<i>994 045,65</i>	<i>876 256,91</i>
Communes	378 777,57	269 991,57
Clients particuliers	366 890,51	386 739,94
<i>dont : Corrections de valeur sur les créances clients</i>	<i>33 681,08</i>	<i>39 729,35</i>
Autres créances	104 077,86	100 562,05
Total des créances	2 319 174,91	2 097 341,64

5. Fonds propres

Les fonds associatifs (74 368.05 €) représentent la mise initiale apportée par les membres fondateurs.

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

	2016 - en €	2015 - en €
Solde en début d'exercice	1 106 840,45	1 054 761,78
Excédent de l'exercice	4 953,00	52 078,67
Solde à la fin de l'exercice	1 111 793,45	1 106 840,45



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

6. Subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs

Ce poste reprend la partie non utilisée des subventions reçues annuellement par le Ministère de l'Education nationale, de l'enfance et de la jeunesse pour financer des biens de faible valeur.

Les subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs ont évolué de la façon suivante :

	2016 - en €	2015 - en €
Subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs au début d'exercice	4 299,23	10 594,99
Subventions reçues au cours de l'année	2 040,00	2 040,00
Subventions utilisées au cours de l'année	(235,43)	(1 593,17)
Affectation aux "Fonds disponibles pour projets futurs"	(0,00)	(6 742,59)
Subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs à la fin de l'exercice	6 103,80	4 299,23

7. Fonds disponibles pour projets futurs

Les "Fonds disponibles" renseignent, à la clôture de l'exercice, la partie des fonds affectés à des projets en phase d'élaboration.

8. Provisions

Les provisions au 31 décembre 2016 sont essentiellement constituées d'une provision de 284 277.61 € (en 2015 : 214 093.58 €) pour congés non pris et d'une provision de 152 538.59 € (en 2015 : 163 613.84 €) pour heures à récupérer.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

9. Dettes

Les dettes se composent de la manière suivante :

	2016 - en €	2015 - en €
Dettes envers l'Etat	7 040 821,59	5 100 360,26
<i>dont : ONE</i>	<i>187 410,16</i>	<i>195 419,52</i>
Dettes envers les communes	991 476,91	1 326 297,48
Dettes envers la sécurité sociale	645 140,97	631 116,83
Dettes envers les fournisseurs	431 850,67	271 035,99
Dettes fiscales	369 626,38	349 019,45
Dettes envers le personnel	148 359,51	141 485,56
Autres dettes	95 501,06	102 880,28
Total des dettes	9 722 777,09	7 922 195,85

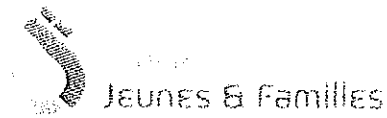
Les postes de "Dettes envers l'Etat" et "Dettes envers les communes" reprennent le différentiel entre les avances perçues de la part de l'Etat et des communes et les charges réellement encourues pour l'année 2016 dans le cadre de l'activité "Maisons Relais".

Les dettes envers l'ONE représentent les recettes encaissées transitoirement pour compte de l'ONE dans le domaine de l'Aide à l'Enfance.

10. Subventions d'exploitation

Les subventions se composent de la façon suivante :

	2016 - en €	2015 - en €
Etat	11 695 593,55	11 303 193,66
<i>dont : ONE</i>	<i>5 583 877,63</i>	<i>5 451 708,55</i>
Communes	7 396 409,55	6 976 638,87
Autres	0,00	19 320,76
Total des subventions d'exploitation	19 092 003,10	18 299 153,29



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

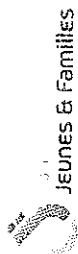
AU 31 DECEMBRE 2016

11. Frais de personnel

Au 31 décembre 2016, l'Association employait 387 personnes (2015 : 359 personnes) correspondant à 299.39 ETP (2015 : 279.96 ETP).

12. Négociation en cours de la Convention Collective de Travail pour les Salariés du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social (CCT SAS)

L'Association n'a pas provisionné l'augmentation rétroactive des salaires relative à la convention CCT SAS, actuellement en cours de renégociation, étant donné qu'il subsiste des incertitudes sur les montants et sur les carrières concernées.



PROPOSITION DE BUDGET 2017

(exprimé en euros)

CHARGES	BUDGET 2017	PRODUITS	BUDGET 2017
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 473 000.00	RECETTES	3 876 400.00
		AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	86 200.00
		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 348 600.00
		RECETTES FORFAITS	5 200 000.00
FRAIS DE PERSONNEL : -SALAIRES ET TRAITEMENTS	16 610 900.00		
-CHARGES SOCIALES COUVRANT LES SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 495 000.00		
CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	258 200.00	REPRISES SUR SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	258 200.00
CORRECTIONS DE VALEUR SUR ÉLÉMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT	15 000.00	REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR SUR ÉLÉMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT	0.00
VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'ÉQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	2 000.00	VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'ÉQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	0.00
DOTATION AUX FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	0.00	REPRISE DE FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	95 000.00
DOTATION AUX PROVISIONS	0.00	REPRISE DE PROVISIONS	0.00
INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	100.00	INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 000.00
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	11 200.00		
Total Charges	24 865 400.00	Total Produits	24 865 400.00